



RÈGLEMENT NUMÉRO 299-24-5

—

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME NUMÉRO 299-24**

ADOPTÉ LE [JOUR] [MOIS] [ANNÉE]

RÈGLEMENT NUMÉRO 299-24-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 299-24

PROJ

Article 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2 Titre du règlement

Le présent règlement porte le titre de « Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 299-24 ».

Article 3 Règlement amendé

Le Règlement d'urbanisme numéro 299-24 est amendé selon les dispositions ci-dessous. Toutes les autres dispositions du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 et de ses amendements continuent à s'appliquer intégralement sauf toutes dispositions inconciliables aux dispositions du présent règlement.

Article 4 Adoption par partie

Le conseil déclare, par la présente, qu'il adopte ce règlement partie par partie de façon à ce que si une partie quelconque venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'ait aucun effet sur les autres parties du règlement.

Article 5 Usages autorisés dans un milieu de vie « M3.3 – Mont Adstock prioritaire », modification de l'article 480

Le tableau 227 de l'article 480 est modifié par le remplacement, à la colonne « Autorisés » de la norme « Non » par la norme « Restriction (Art. 481) » à la ligne de l'usage « H4 : Habitation multifamiliale »

Article 6 Dispositions particulières concernant les usages dans un milieu de vie « M3.3 – Mont Adstock prioritaire », modification de l'article 481

Le tableau 228 de l'article 481 est modifié par l'ajout de la ligne suivante :

Usages	Restrictions
H4	L'usage « Habitation multifamiliale (H4) » est autorisé seulement sous-forme de projet intégré conformément aux dispositions prévues à l'article 1022 et conditionnellement à ce que chaque appartement détienne un certificat d'occupation valide pour une résidence de tourisme. En cas de contradiction, les dispositions prévues à l'article 1022 ont préséance sur celles prescrites dans le présent chapitre.

Article 7 Dispositions relatives aux projets intégrés de type « Habitation unifamiliale (H1) » ou condominium, modification de l'article 1026

L'article 1026 est modifié selon les modalités suivantes :

Première modalité

Le titre de l'article 1026 est remplacé par « Dispositions relatives aux projets intégrés de type « Habitation unifamiliale (H1) », « Habitation bifamiliale (H2) », « Habitation trifamiliale (H3) », « Habitation multifamiliale (H4) » ou condominium ».

Deuxième modalité

Le titre du tableau 496 est remplacé par « Normes relatives aux projets intégrés de type « Habitation unifamiliale (H1) », « Habitation bifamiliale (H2) », « Habitation trifamiliale (H3) », « Habitation multifamiliale (H4) » ou condominium ».

Troisième modalité

Le 1^{er} paragraphe de la norme générale du tableau 496 est modifié par l'insertion, après « Habitation unifamiliale (H1) », de « », « Habitation bifamiliale (H2) », « Habitation trifamiliale (H3) », « Habitation multifamiliale (H4) » ».

Article 8 Dispositions particulières concernant projets intégrés de type « Habitation unifamiliale (H1) » ou condominium dans un milieu de vie de la catégorie « M3 – Récréotouristique », modification de l'article 1027

L'article 1027 est modifié selon les modalités suivantes :

Première modalité

Le titre de l'article 1027 est remplacé par « Dispositions particulières concernant projets intégrés de type « Habitation unifamiliale (H1) », « Habitation bifamiliale (H2) », « Habitation trifamiliale (H3) », « Habitation multifamiliale (H4) » ou condominium dans un milieu de vie de la catégorie « M3 – Récréotouristique »

Deuxième modalité

L'article 1027 est modifié par l'insertion, après « Habitation unifamiliale (H1) », de « , « Habitation bifamiliale (H2) », « Habitation trifamiliale (H3) », « Habitation multifamiliale (H4) » ».

Article 9 Dispositions spécifiques à un milieu de vie des catégories « M3.1 – Mont Adstock résidentiel » et « M3.2 – Mont Adstock secondaire », modification de la section 17.2.2

Le titre de la section de 17.2.2 est modifié par l'ajout, après « M3.2 – Mont Adstock secondaire », de « ZS.3 – Station récréotouristique du mont Adstock ».

Article 10 Zones assujetties, modification de l'article 1202

L'article 1202 est modifié par l'insertion, après « M3.2 – Mont Adstock secondaire », de « ZS.3 – Station récréotouristique du mont Adstock ».

Article 11 Orientations et objectifs d'aménagement, modification de l'article 1205

Le titre 506 est modifié par l'insertion, après « M3.2 – Mont Adstock secondaire », de « ZS.3 – Station récréotouristique du mont Adstock ».

Article 12 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté par le Conseil de la municipalité d'Adstock lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2025 et signé par le maire et le directeur général et greffier-trésorier.

Le Maire,

Le directeur général et
greffier-trésorier,

Pascal Binet

Jérôme Grondin

Avis de motion et dépôt du projet de règlement :
Adoption du premier projet de règlement :
Assemblée publique de consultation :
Adoption du second projet de règlement :
Adoption du règlement :
Publication de l'entrée en vigueur

8 septembre 2025
8 septembre 2025